



14ème législature

Question N° : 102744	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >associations	Tête d'analyse >fondations	Analyse > fondation Gabriel-Péri. situation. soutien financier.
Question publiée au JO le : 21/02/2017		

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la fragilité de la situation financière de la fondation Gabriel-Péri. La fondation Gabriel-Péri a été reconnue d'utilité publique le 22 juillet 2004 par un décret publié au *Journal officiel* de la République, elle a pour vocation de favoriser le débat public. En douze ans d'existence, cette fondation a organisé des débats, des colloques et des publications en France et à l'étranger. Elle a permis à des jeunes chercheurs de s'installer et de pouvoir monter des coopérations internationales. Ces neuf dernières années, les pouvoirs publics ont diminué leur dotation de 59 %, mettant en danger la survie d'une telle institution. Il aimerait savoir si cette dotation pouvait être augmentée pour permettre à cette institution de réaliser ses missions dans les meilleures conditions.